

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Gérard CAMUZAT, Pascale AUGUET-OTTAVY, Caroline ONOFRI, Françoise ROUX, Christian LOUIS, Jean-Christophe BERTIN, Corine GUIGNON, Isabelle DERBES, Christiane TANZI

Absents excusés : Michel MOUMDJIAN (pouvoir à F. CAVALLIER), Sylvie AMAND (pouvoir à G. CAMUZAT), Anne BILLOT (pouvoir à C. GUIGNON), Michèle MERMOZ (pouvoir à JC. BERTIN), Michel REZK (pouvoir à JL. ANTONINI), Mélanie MAURIN (pouvoir à C. ONOFRI), Timothée KOENIG (pouvoir à J. BERENGER), Françoise BOMBACE (pouvoir à C. TANZI)

Absents : Magali MORO, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe CAUVIN,

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

12 PRESENTS

20 VOTANTS

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire comprenant le point suivant :

1- Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour la police municipale pour le mois de décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du 10 septembre 2018 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Décision modificative n°3 au budget principal :

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°3 au budget principal permettant une augmentation de crédits de 40 000 € dans la section de fonctionnement et de 68 000 € dans la section d'investissement,

Adoptée à l'unanimité.

3/ Adoption des attributions de compensation définies par la CLECT (Commission locale d'évaluation de transfert de charges) :

Monsieur ANTONINI détaille le rapport de la CLECT du 27 septembre 2018, fixant les attributions de compensation pour la commune de Callian à 352 408,64 € pour l'année 2018. Il rappelle que cette commission a été créée suite aux transferts de certaines compétences des communes vers l'EPCI du Territoire de Fayence.

adoptée à l'unanimité.

4/ Remboursement aux frais réels pour le mandat spécial des 16 et 17 septembre 2018 à Paris :

Monsieur ANTONINI sollicite du conseil l'autorisation, en raison de circonstances exceptionnelles, de procéder au remboursement des frais de

mission sur la base des frais réels engagés par Monsieur le Maire au cours de ce déplacement.

adopté à l'unanimité

5/ Mandat spécial Congrès des Maires :

Monsieur ANTONINI propose d'accorder un mandat spécial à M. François CAVALLIER et à M. Gérard CAMUZAT pour leurs déplacements à Paris les 20,21 et 22 novembre 2018, à l'occasion du Congrès des Maires,

adopté à l'unanimité.

6/ Mandat Spécial :

Cette délibération est ajournée.

7/ Acquisition de trois parcelles chemin du Plan Guillon:

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées I 1154, 1155 et 1158 situées chemin du Plan Guillon, supportant en partie 4 conteneurs à ordures ménagères, à la SARL BATIMENTS BOIS METAL,

adoptée à l'unanimité.

8/ Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

Monsieur le Maire informe le conseil que les communes doivent créer le service public DECI, assurant la gestion matérielle et l'alimentation en eau des moyens de service incendie, et permettant la mise à disposition à titre gracieux, par la communauté de communes d'un appareil de contrôle des hydrants.

Monsieur LOUIS ajoute que la création de ce service public fait suite à une forte demande du SDIS.

Monsieur le Maire tient d'autre part à saluer l'action des bénévoles du CCFE, que ce soit pour leurs interventions visant à sécuriser la circulation autour des écoles, ainsi que leur implication lors des événements climatiques qui ont touché la commune.

adoptée à l'unanimité.

09/ Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et le pavage du centre village :

Monsieur le Maire précise au conseil que la Grand Rue est le secteur du centre village le plus « sinistré ». De ce fait d'importants travaux seront réalisés, initialement pour un montant de 200 000 € HT, qui sera fortement augmenté du fait de la nécessité de rénover également les réseaux d'AEP et d'eaux usées.

Compte tenu de ce qui précède Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre village, d'un montant de 26 9468,20 € HT.

Madame AUGUET-OTTAVY souhaite avoir des précisions sur le pavage qui sera installé.

Monsieur ANTONINI précise qu'il s'agira d'installer du béton désactivé, de rénover les trottoirs et de changer tous les réseaux, en créant un giratoire au niveau de la place des Tilleuls.

L'ensemble des travaux ira jusqu'à l'intersection avec la rue du Valat.

Il ajoute qu'une réunion est programmée avec les riverains concernés le 26 novembre prochain.

Monsieur BERTIN interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la terrasse de la crêperie.

Monsieur le Maire précise que cette terrasse était censée être provisoire, et qu'il faut profiter de l'hiver et du démontage pour prendre le temps de la réflexion cet hiver afin de trouver le bon équilibre par l'installation d'une terrasse mieux intégrée.

adopté à l'unanimité

10/ Tarifs ALSH 2019 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de l'ALSH de 2018 pour l'exercice 2019 conformément au tableau ci-dessous :

TARIFS ALSH de CALLIAN 2019 – VACANCES ET MERCREDI			
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Tarif pour 1 enfant En € Pour une journée	Tarif par enfant pour 2 enfants en € Pour une journée	Tarif par enfant pour 3 enfants en € Pour une journée
Inférieur à 300 €	3.00	2.70	2.50
Inférieur à 500 €	4.00	3.70	3.50
De 501 à 650 €	5.00	4.70	4.50
De 651 à 800 €	7.00	6.70	6.50
De 801 à 950 €	9.00	8.70	8.50
De 951 à 1100 €	11.00	10.70	10.50
De 1101 à 1250 €	13.00	12.70	12.50
Supérieur à 1250 €	15.00	14.70	14.50
TARIFS ALSH DU MERCREDI EN DEMI JOURNEE			
Inférieur à 300 €	1.50	1.35	1.25
Inférieur à 500 €	2.00	1.85	1.75
De 501 à 650 €	2.50	2.35	2.25
De 651 à 800 €	3.50	3.35	3.25
De 801 à 950 €	4.50	4.35	4.25
De 951 à 1100 €	5.50	5.35	5.25
De 1101 à 1250 €	6.50	6.35	6.25
Supérieur à 1250 €	7.50	7.35	7.35
TARIFS JOURNEES SPECIFIQUES (randonnées, raquettes...)			
01Chaque famille devra payer un montant fixe de 5 € plus le montant correspondant à leur quotient familial.			

adoptés à l'unanimité.

11/ Ouvertures dominicales pour l'année 2019 :

Monsieur le Maire propose, conformément aux textes en vigueur, d'accorder une dérogation d'ouverture les dimanches concernant deux branches d'établissements : entretien automobile et accessoires et alimentaire. Les dimanches pris en compte sont les suivants :

- Dimanche 1^{er} décembre 2019
- Dimanche 08 décembre 2019
- Dimanche 15 décembre 2019
- Dimanche 22 décembre 2019
- Dimanche 29 décembre 2019

adoptées à l'unanimité.

12/ Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2019 (annule et remplace la DCM n° 2018-05/012 du 22 mai 2018) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'annuler et de remplacer la DCM du 22 mai 2018, afin de permettre à la commune de participer forfaitairement à hauteur de 10 € par agent, au contrat Prévoyance souscrit par les agents titulaires, en lieu et place d'un contrat santé.

adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour la police municipale :

Monsieur le Maire propose d'autoriser les agents de la police municipale à effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures pour le mois de décembre 2018, en raison notamment des tournées de surveillance des commerces de la commune,

adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire revient sur le projet d'urbanisme des Touos Aussel en rappelant qu'il n'y a à ce jour aucune autorisation d'urbanisme accordée malgré une pré-commercialisation lancée par un promoteur. Cette action est attentatoire à l'image de la commune et préjudiciable pour le porteur de projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'une délibération, qui pourra prendre en compte la réserve émise sur ce projet par le commissaire enquêteur, sera votée en conseil communautaire dans le cadre du SCOT.

B/ Monsieur LOUIS informe les élus que toutes les informations concernant le SCOT sont disponibles sur le site de la CCPF, en expliquant la position du commissaire enquêteur sur différents points relatifs à Callian, notamment sur le Plan de la Grande Vigne et le projet Fontante, qui selon le commissaire enquêteur est un projet « impératif » pour le territoire.

C/ Monsieur BERTIN s'interroge sur la possibilité de limiter la construction de certains lotissements en trouvant des armes juridiques malgré la Loi ALUR. La réflexion effectivement en train de s'étoffer sur le sujet.

D/ Monsieur LOUIS revient sur la convention signée entre la Chambre D'Agriculture et la CCPF sur le pastoralisme.

D'autre part, il souhaite que l'adjoint chargé de la forêt réunisse la commission communale.

Il ajoute que le Conseil Départemental a accordé une subvention à la CCPF pour sa stratégie forestière concernant plus de 4000 hectares.

E/ Monsieur le Maire informe les élus que Callian est désormais concernée par une collecte sélective avec des bacs bleus et jaunes. Le verre viendra dans un 2^{ème} temps.

F/ Madame ONOFRI trouve dommageable que la commission intercommunale de gestion des déchets ne se soit pas réunie depuis 1 an et 7 mois !

G/ Madame AUGUET-OTTAVY considère qu'il faudrait réfléchir à l'installation d'un autre composteur dans la partie sud du centre village.

H/ Monsieur le Maire souhaite qu'un branchement pour recharger les voitures électriques soit installé au centre village.

I/ Madame ONOFRI est interpellée par des administrés sur des questions de propreté au Bd Amiral Rue, notamment en matière de déjections canines.

Monsieur le Maire répond que dans ce domaine il est difficile de surprendre les impétrants en flagrant délit, mais que les services municipaux sont mobilisés.